



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [X](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2024/36

Le 29 avril 2024

L'Équateur introduit une instance contre le Mexique

LA HAYE, le 29 avril 2024. L'Équateur a déposé ce jour devant la Cour internationale de Justice une requête introductive d'instance contre le Mexique au sujet d'un différend portant sur les manquements allégués, par cet État, à une série d'obligations dues à l'Équateur au regard du droit international et découlant du comportement du Mexique relativement à M. Jorge David Glas Espinel (ancien vice-président de l'Équateur).

Dans sa requête, l'Équateur affirme que le Mexique a, entre le 17 décembre 2023 et le 5 avril 2024, utilisé les locaux de sa mission diplomatique à Quito « pour préserver M. Glas de l'application, par l'Équateur, de son droit pénal » en ce qui concerne plusieurs procédures et enquêtes pénales qu'il a diligentées contre l'intéressé, et que ces actes « constituaient, entre autres, un cas flagrant d'utilisation abusive des locaux d'une mission diplomatique ». L'Équateur accuse également le Mexique d'avoir accordé l'asile politique à M. Glas de manière illicite, et de s'être ingéré dans ses affaires intérieures.

L'Équateur entend fonder la compétence de la Cour sur le paragraphe 1 de l'article 36 du Statut de celle-ci et sur l'article XXXI du pacte de Bogotà, auquel les deux États sont parties.

La [requête](#) introductive d'instance est disponible sur le site Internet de la Cour.

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler, conformément au droit international, les différends juridiques dont elle est saisie par les États et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système des Nations Unies dûment autorisés à le faire.

Département de l'information :

M^{me} Monique Legerman, première secrétaire de la Cour, cheffe du département : +31 (0)70 302 2336

M^{me} Joanne Moore, attachée d'information : +31 (0)70 302 2337

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint : +31 (0)70 302 2394

Adresse électronique : info@icj-cij.org